

# L'enjeu Ouest- Africain De La Securite Au Burkina Faso

*Bertin G. Kadet*

Enseignant Chercheur, ENS, Abidjan

doi: 10.19044/esj.2016.v12n8p366 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n8p366](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n8p366)

---

## Abstract

This study addresses the issue of military violence affecting security in Burkina Faso and its implications in the West African geopolitics. Studies on the political and economic history of this country and surveys on recent proceedings in Burkina reveal that in this country, the security front has for several years been marked by state violence. For nearly half a century (1966-2014), the military have seized state power and used the regular army of the country at the expense of the people and also towards destabilizing neighboring countries. With the just-ended political transition, the advent of a civil regime in this country in November 2015 could be a driver of peace and security at the national and regional levels only if the ruling Burkinabe authorities embark on institutional reforms that will pave the way to participatory democracy, and if public action is channeled as a matter of priority into human development.

---

**Keywords:** Burkina Faso, safety, civil mode, participative democracy, human development

---

## Résumé

Cette étude traite la question de la violence militaire affectant la sécurité du Burkina Faso, et ses implications dans la géopolitique Ouest africaine. Les études se rapportant à l'histoire politique et économique de ce pays et les enquêtes relatives aux récents évènements s'y déroulant, montrent qu'au Burkina, la situation sécuritaire a été marquée par la violence d'Etat. Durant près d'un demi-siècle, les militaires ont confisqué le pouvoir d'Etat et instrumentalisé l'armée régulière du pays, aux dépens des populations et également contre certains Etats voisins déstabilisés par des conflits armés. Au terme de la transition politique, l'avènement d'un régime civil dans ce pays, en novembre 2015, peut être un facteur de paix et de sécurité à l'échelle nationale et sous- régionale, à la condition que les nouvelles autorités dirigeantes Burkinabè engagent des réformes institutionnelles, qui

permettent un approfondissement de la démocratie participative, et que l'action publique s'exerce en priorité dans le domaine du développement humain.

---

**Mots clés :** Burkina Faso, sécurité, régime civil, démocratie participative, développement humain

## **Introduction**

En septembre 2015, alors qu'une transition civilo-militaire prépare le pays à des élections de sortie de crise prévues le 11 octobre, le chef du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) revendique un coup d'Etat contre le gouvernement de transition. Deux camps s'affrontent : d'un côté, les populations civiles, par la voix du Président du Conseil National de la Transition (CNT), Moumina Chériff Sy, rejettent le coup de force et appellent le peuple à faire barrage. Le front du refus comprend également les organisations de la société civile et les syndicats de travailleurs (Balai Citoyen, Unité d'Action Syndicale). Le second camp de protagonistes est animé par les militaires du Régiment de Sécurité Présidentielle ayant à leur tête, le général de Brigade Gilbert Diendéré. Ils mettent en avant des mobiles politiques pour justifier le coup d'Etat, notant qu'ils « s'opposent à la perspective de dissolution du Régiment de Sécurité Présidentielle, décident de rectifier une Transition politique déviante, exclusive, partisane et antidémocratique » (Burkina Faso, 2015). Dans un contexte de recherche de nouveaux équilibres et de normalisation de la vie politique et institutionnelle, la violence politique au Burkina Faso pose un problème de sécurité dans ce pays.

La littérature scientifique sur les approches de la sécurité, met en évidence une évolution de ce concept. D'après certains travaux (David, 2013), depuis la fin de la guerre froide en 1991, la sécurité est appréhendée non plus sur une base nationale mais, davantage régionale, internationale ou globale. Cette dynamique est liée à l'apparition de nouveaux problèmes de sécurité, tels que le trafic de drogue, le terrorisme islamique, le terrorisme cybernétique ou la criminalité transfrontière, qui sont les variables d'une nouvelle approche des questions sécuritaires. La lutte contre ces nouvelles menaces se fait dans un cadre d'interdépendance et de solidarité internationale. Désormais, la gestion des conflits est commune, et se fait dans un cadre dépassant le territoire national. Cette orientation amoindrit le rôle de l'Etat au profit de la coopération internationale ou régionale. Il résulte de cette approche que le concept de sécurité purement militaire s'efface progressivement au profit de la sécurité humaine selon laquelle, les peuples ont droit à l'existence et à une qualité de vie. Cette conception de la sécurité fait de la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, une subordination

des valeurs humanitaires et démocratiques (David, 2013 : 34 ; 44). Au regard de la dynamique du concept de la sécurité, les manifestations populaires à l'encontre de la violence d'Etat au Burkina Faso, traduisent la volonté des Burkinabè de parvenir à la sécurité humaine, notamment à la démocratie et à la qualité de vie.

Comment ne pas s'interroger sur la situation sécuritaire de ce pays marqué par de nombreuses vulnérabilités, et longtemps demeuré sous l'emprise du pouvoir militaire ? Pays de la zone sahélienne en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso<sup>89</sup> est situé dans un environnement géographique caractérisé par l'enclavement territorial, l'absence d'ouverture maritime, la prédominance de la sécheresse. Il s'étend sur une superficie de 274 200 km<sup>2</sup>, est peuplé de 17.419.615 d'habitants (2014), et a la réputation d'être un bassin migratoire de populations fuyant la misère et l'insécurité. Ces migrants envahissent par milliers les Etats côtiers et forestiers ouest-africains (Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Gabon). Aux flux migratoires affectant le pays, s'ajoutent divers flux sociétaux : trafics d'armes, commerce illégaux de produits agricoles, existence de bandes armées alimentant les conflits régionaux. Sous ces rapports, la persistance de la violence dans ce pays représente un risque sécuritaire pour le pays et pour l'Afrique de l'Ouest. Quels sont les fondements de l'emprise militaire au Burkina Faso et quelles en sont les implications au plan national et régional ? En quoi l'avènement de la sécurité au Burkina Faso est-il un enjeu, dans la géopolitique régionale ?

Cette étude repose sur la littérature scientifique relative aux conflits armés ainsi qu'à la sécurité régionale. L'analyse des travaux se rapportant à la géographie de la sécurité permet d'appréhender la situation du Burkina Faso dans un contexte plus globale intéressant l'Afrique de l'Ouest. Elle s'appuie, également, sur des travaux et des articles concernant l'histoire politique et économique du Burkina. L'exploitation de ces documents ainsi que les résultats des dernières enquêtes menées par le gouvernement de transition, suite au récent putsch manqué de septembre 2015, renseigne sur la gouvernance du pays durant plusieurs décennies, et également sur ses attentes en matière de sécurité et de développement. Les informations recueillies permettent d'articuler cette contribution autour de trois parties, à savoir, la violence politique au Burkina Faso, les stratégies d'adaptation des populations, et les facteurs de la stabilité.

---

<sup>89</sup> Les termes Burkina Faso et Burkinabè sont en vigueur depuis le 4 août 1984, marquant le premier anniversaire de la prise du pouvoir par le Capitaine Thomas Sankara. L'usage régressif qui en est fait dans le cadre de cette étude obéit à une simple commodité.

## **La Violence Politique, Une Pratique Au Burkina Post-Colonial**

Le concept de violence politique a fait l'objet d'un examen de la part de différents auteurs parmi lesquels Bangoura (2005). Dans une étude portant sur « Violence politique et conflits en Afrique, le cas du Tchad », l'auteur indique que ce concept « signifie au sens large, toute forme de contrôle social. Il s'agit d'une violence faite à des individus contraints de renoncer à la satisfaction de certaines de leurs attentes » (Bangoura, 2005 : 43). La violence politique comprend, d'une part, la violence d'Etat, c'est-à-dire, l'ensemble des abus s'exerçant à travers les administrations de répression de l'Etat, d'autre part, la violence protestataire ou la contre-violence émanant de ceux récusant la première. L'auteur distingue la « violence par le bas » provenant des masses populaires, et la violence « par le haut » issue de l'institution militaire (Bangoura, op. cit. : 41-50).

La situation du Burkina Faso est symptomatique de celle décrite par Bangoura dans le cas tchadien. Durant trois décennies, « la violence par le bas » a été étouffée par la violence « par le haut » au Burkina, les militaires s'étant imposés à la tête de ce pays, grâce à la force des armes. Dans la pratique, ce sont les militaires de second rang qui accomplissent les coups de force, au profit de leur chef. Le récent coup de force (septembre 2015) s'inscrit dans cette dynamique.

## **Des « seconds couteaux » aux gourous**

A la fin d'octobre 2014, des mouvements de mécontentements populaires amènent des éléments subalternes du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) burkinabè à s'emparer du pouvoir d'Etat, contre la volonté du Président Blaise Compaoré au pouvoir depuis 27 ans, ce dernier ayant tenté, en vain, de modifier la constitution du pays pour se maintenir au pouvoir. Le responsable du putsch, Commandant Isaac Yacouba Zida, compose alors avec les populations civiles, qui sont les véritables auteurs de l'éviction de Blaise Compaoré. A l'issue d'une médiation conduite par la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un gouvernement de transition présidé par le diplomate civil Michel Kafando et ayant comme premier ministre le chef des putschistes, est chargé de conduire le pays à des élections de sortie de crise prévues dans un an. Contre toute attente, le 16 septembre 2015, d'autres éléments dudit Régiment de Sécurité Présidentielle font irruption dans la salle du Conseil des ministres et prennent en otage le Président de la Transition Michel Kafando, le premier ministre Isaac Yacouba Zida, le ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Augustin Loada, et le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme René Bagoro. Ils décrètent un Conseil National pour la Démocratie (CND), et annoncent un coup d'Etat, ainsi que la dissolution du gouvernement et des institutions de transition.

L'opération de coup d'Etat est l'œuvre des militaires de second rang, communément appelés les « seconds couteaux ». En cas d'un éventuel échec de l'opération, ce sont les « seconds couteaux » qui paient le prix de l'imposture. C'est le cas, lors des événements du 30 et 31 octobre 2014 ayant contraint Blaise Compaoré à quitter le pouvoir. Toutefois, le Commandant Isaac Yacouba Zida qui a exécuté le coup d'Etat, n'a pas remis le pouvoir à son supérieur hiérarchique, le Général Gilbert Diendéré. C'est certainement une des raisons pour lesquelles le 16 septembre 2015, un autre « second couteau », le commandant Aziz Korogho, fraîchement rentré d'un stage de formation en France, a été chargé de conduire la troupe du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) ayant pris en otage, le Président de la république et les membres de son gouvernement. Les commanditaires de l'opération ont évité d'envoyer au front le commandant en chef (Céleste Coulibaly) de l'unité militaire, en confiant la mission à son adjoint, sans doute le plus impliqué dans les préparatifs du putsch. Une fois l'opération exécutée, l'annonce publique est le fait d'un autre « second couteau » plus gradé, Colonel Mamadou Bamba chargé de remettre le pouvoir au véritable commanditaire, Général Gilbert Diendéré.

Ce n'est pas la première fois que les militaires détournent à leur profit, la volonté populaire au Burkina Faso. La lutte pour le pouvoir entre les civils et l'armée a commencé au lendemain de l'indépendance du pays en 1960 (Kaboré, 2002 ; Ki-Zerbo, 1988 : 517). Le 3 janvier 1966, un soulèvement populaire chasse Maurice Yaméogo, premier Chef d'Etat civil, dans un contexte de crise économique obligeant la diminution des salaires et l'augmentation des impôts. Les militaires profitent de la confusion due à cette situation, et s'emparent du pouvoir, grâce au lieutenant- colonel Sangoulé Lamizana. Après une courte période de pouvoir civil entre 1970 et 1974, le même officier récidive le 8 février 1974, par un coup d'Etat qui balaie la deuxième république. Dans le contexte de la troisième république (constitution du 27 novembre 1977), Sangoulé Lamizana est à son tour renversé trois ans plus tard (25 novembre 1980) par le Colonel Sayé Zerbo, suite à une grève générale des syndicats de travailleurs. Cependant, le Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN) qu'il préside ne parvient pas à répondre aux attentes des populations. Il est remplacé le 7 novembre 1982, par le coup d'Etat du Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo, qui institue un Conseil Provisoire de Salut du Peuple (CPSP) et nomme le capitaine Thomas Sankara dans les fonctions de Premier ministre. Ce dernier qui occupait les fonctions de ministre de l'Information dans le gouvernement Sayé Zerbo, avait démissionné de celui-ci après dix mois de service, pour marquer son désaccord et respecter ainsi le délai qu'il s'était donné avant d'y entrer. Soupçonné de conspiration contre le régime, Sankara est arrêté et emprisonné. Un an plus tard, il parvient avec

ses camarades d'armes, à réaliser un coup d'Etat, le 4 août 1983. A cette époque, c'est le « second couteau » Gilbert Dindéré qui a annoncé le putsch installant le Capitaine Thomas Sankara à la tête du pays.

Dans la dynamique des coups d'Etat ayant marqué la vie politique du pays, Blaise Compaoré et Gilbert Diendéré sont les derniers survivants d'une génération de putschistes. Après plusieurs années de loyaux services rendus, le général Gilbert Diendéré croyait enfin son heure arrivée d'occuper le premier rang, dans le processus de prise du pouvoir d'Etat par les armes. Comment, depuis trois décennies, les militaires ont-ils pu exercer une mainmise continue sur le pays ? Cette interrogation amène à examiner le processus de légitimation des coups d'Etat.

### **Les processus de légitimation des putschs**

Dès l'annonce du coup de force au Burkina Faso, les premières réactions d'approbation sont venues de l'extérieur, notamment de la France<sup>90</sup>. Par la suite, le chef des putschistes accorde une interview, le 17 septembre, à la télévision France 24, réinvestissant les propos des autorités de ce pays, pour justifier son acte. En outre, pendant la séquestration des membres de l'exécutif burkinabè, la radio RFI a été mise sous silence (volontaire ou non). Toutefois, cette radio a retrouvé les ondes dès la survenue de l'épisode du Général Gilbert Diendéré, si bien qu'avec sa consœur de la télévision, ils sont les premiers médias à avoir relayé les intentions des putschistes. Le processus de légitimation du putsch militaire est ainsi venu de l'occident, alors même que la presse burkinabè et l'opinion africaine redoutent et rejettent cette forfaiture.

Une mission de négociation de la CEDEAO conduite dans le pays (18-20 septembre), par les Présidents Macky Sall (Sénégal) et Yayi Boni (Bénin), propose des mesures de sortie de crise. Les points de ces mesures recommandent le rétablissement du gouvernement de transition, l'amnistie des putschistes et l'organisation d'élections inclusives. La CEDEAO demande également que le sort du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) soit laissé à l'appréciation du nouveau président qui sera élu en novembre 2015. Ces propositions de sortie de crise faites par la médiation de la CEDEAO, ont été portées devant les Chefs d'Etat de pays membres réunis à Abuja le mardi 22 septembre, lors d'une séance extraordinaire consacrée à la situation burkinabè. La liste des participants à ce sommet indique que 12 des 15 pays membres de cette organisation étaient présents à la rencontre. Parmi eux, 07 sont représentés par leur Chef d'Etat (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana,

---

<sup>90</sup> Le député socialiste François Loncle intervenant le 17 septembre 2015 sur RFI à 6 h 55, a donné un habillage politique au putsch, notant que la transition burkinabé était mal organisée et que, selon lui, le pays s'est engagé dans la voie d'une élection exclusive, alors que la communauté internationale veut une élection inclusive.

Niger, Nigeria, Sénégal, Togo), 02 par leur Chef de gouvernement (Guinée et Mali), 03 par des Ambassadeurs accrédités au Nigeria (Burkina Faso, Liberia, Sierra Leone). La rencontre a enregistré la présence du Représentant du Secrétaire Général de l'ONU, Dr Mohamed Ibn Chambas. L'implication de la communauté internationale, à travers la CEDEAO, l'UE, l'ONU et l'UA, est l'expression de sa préoccupation devant le risque sécuritaire encouru par le Burkina. Elle témoigne, également, de la volonté commune de trouver des solutions durables à cette crise. Pour autant, les décisions prises n'ont pas été à la hauteur de ce défi.

En effet, la rencontre d'Abuja s'est achevée sur une résolution en 24 points, sensée résoudre la crise politique au Burkina. Dans la proclamant des bonnes intentions, la CEDEAO « réitère sa ferme condamnation du coup de force perpétré par les éléments du Régiment de Sécurité Présidentielle contre la transition...Réaffirme son attachement aux dispositions et principes de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et ceux contenus dans les instruments juridiques de l'Union Africaine », et renouvelle son soutien pour la poursuite de la transition civile au Burkina Faso. Elle entérine le rétablissement du président de la Transition dans ses fonctions (CEDEAO, 2015 : art. 9). Afin de donner un effet immédiat à ses décisions, l'organisation sous- régionale décide l'envoi, au Burkina Faso, d'un Haut Comité composé des Chefs d'Etat du Bénin, du Ghana, du Niger, du Nigeria et du Togo, pour réinstaller ledit président, le 23 septembre 2015 (CEDEAO, 2015).

En revanche, la médiation de la CEDEAO demande d'amnistier les responsables de la violence politique pendant que la situation est encore volatile sur le terrain, augmentant le nombre des victimes. Que fait-elle alors des nombreuses victimes qui continuent de tomber sous les balles assassines des militaires du Régiment de Sécurité Présidentielle ? Cette unité militaire est pourtant responsable de plusieurs intrusions dans le fonctionnement normal des institutions de la transition, perpétrant des attaques le 30 décembre 2014, le 4 février et le 28 juin 2015 (Burkina Faso, 2015), avant de faire un coup d'Etat. Elle va demeurer en place alors que les élections de sortie de crise sont attendues. Dans ces conditions, comment garantir la sécurité du scrutin ? Très clairement, l'existence du RSP signifie un accroissement des risques de la violence, et donc la production de plus de victimes civiles dans un pays confronté à d'énormes défis de développement. La solution de la CEDEAO s'apparente à celle déjà expérimentée dans les mêmes conditions, en Côte d'Ivoire (2010) où les élections de sortie de crise ont eu lieu sans que les rebelles soient désarmés.

Devant les hésitations de la CEDEAO, et alors que la conférence des Chefs d'Etat de cette organisation est en pleine délibération, la situation continue de dégénérer au Burkina Faso, due à la réplique des militaires

loyalistes venus des provinces, pour en découdre avec le régiment putschiste. En effet, le RSP créée en 1995 par Gilbert Diendéré, Chef d'Etat- Major particulier de Blaise Compaoré, regroupe environ 1500 éléments. Il est la composante militaire la mieux équipée du pays. Les autres unités de l'armée régulière sont sous le commandement d'un Chef d'Etat- Major Général (CEMAG), lequel n'a aucune prise sur le RSP. Le putsch de septembre 2015 traduit un désordre militaire altérant davantage l'image de l'institution militaire dans ce pays. D'après le rapport final de « *la commission d'enquête sur les évènements du 16 septembre 2015* », la hiérarchie militaire a montré une attitude ambivalente aux premières heures de la tentative du putsch, n'ayant pas agi avec fermeté. Les hésitations de certains de leurs chefs poussent les jeunes officiers à se révolter contre le RSP (Burkina Faso, 2015). Devant le risque d'un embrasement total du pays, la CEDEAO demande aux éléments du RSP de déposer les armes, et aux loyalistes de s'abstenir de recourir à la force (CEDEAO, 2015: art. 12). Elle recommande la poursuite du dialogue pour trouver des solutions consensuelles sur les points d'accord proposé par sa médiation, et propose le déploiement d'observateurs militaires, en matière de droit de l'homme, ainsi que la mise en place d'un fond d'indemnisation des victimes (CEDEAO, 2015 : art. 15).

Enfin, pendant qu'elle recherche une solution de sortie de crise, la CEDEAO saborde ses propres institutions. Tout d'abord, elle envoie une délégation au Burkina, accueillie à l'aéroport par le général putschiste. Or, dans le contexte de la transition politique, la Présidence et le parlement de la Transition (CNT) sont les deux piliers de la légalité institutionnelle reconnue par la CEDEAO. En l'absence du président et de son gouvernement pris en otage, c'est le CNT qui est la porte d'entrée dans le pays. En embrassant Gilbert Diendéré à leur arrivée, les envoyés de la CEDEAO envoient à l'opinion, un message d'approbation de la forfaiture de ce dernier : le vin est tiré, il faut le boire, pourrait-on dire. Pourtant, l'institution sous- régionale a les arguments pour opposer une attitude de fermeté aux faiseurs de coup d'Etat. Au départ de Blaise Compaoré (2014), la CEDEAO s'est impliquée, soutenant la mise en place d'un gouvernement de transition présidé par un civil. Au moment où la situation politique connaît de nouveaux soubresauts, c'est la dynamique de refus de la violence armée et de respect des engagements internationaux, confirmée au sommet d'Abuja (CEDEAO, 2015 : art.8), qui doit être confortée. Ensuite, dans le contexte de la sortie de crise, les candidatures à l'élection présidentielle d'anciens dirigeants pro-Compaoré ont été exclues par les instances du pays. Une décision de la cour de justice de la CEDEAO a rejeté cette option. Plutôt que d'aller dans le sens de la juridiction sous- régionale, les autorités de la Transition burkinabè ont préféré se conformer aux lois de leur pays. Face à cette attitude qui s'apparente au non- respect des engagements internationaux de la part d'un



Etat membre, la CEDEAO n'a pas réagi. En l'absence de fermeté face au refus d'application de ses propres textes, la CEDEAO donne l'impression de servir des intérêts inavoués.

Or, dans le contexte international de gestion des crises, le schéma de règlement des crises africaines est connu. Une fois adoptées au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO, les décisions prises seront entérinées par l'Union Africaine, puis endossées dans une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le règlement du conflit burkinabè risque d'intégrer sans les punir, les auteurs de la violence politique dans ce pays. Ces derniers pourraient être propulsés au-devant de la scène politique burkinabè, en tant que gestionnaires du pouvoir et interlocuteurs internationaux, comme c'est le cas dans certains pays de la sous-région. Dans l'éventualité d'une telle perspective, le peuple Burkinabè, bien qu'ayant réussi à se débarrasser d'un Chef d'Etat militaire, pourrait se voir imposer un autre militaire au pouvoir.

Il résulte que les propositions de sortie de crise de la CEDEAO ne sont pas porteuses de solution durable. Redoutant la duplicité de la CEDEAO, les populations burkinabè ont décidé d'accentuer la pression sur les putschistes. Finalement, les populations coalisées au sein du mouvement Balai Citoyen et soutenues par les organisations syndicales de travailleurs, ont mis en échec le plan de déstabilisation de la Transition politique. Les autorités de la Transition ont été rétablies et le coup de force du Régiment de Sécurité Présidentielle a échoué. Après sa réinstallation, le gouvernement de Transition a dissout le Régiment de Sécurité Présidentielle et mis aux arrêts ses principaux responsables. L'on doit alors s'interroger sur les conséquences des troubles politiques que connaît ce pays.

### **Les stratégies d'adaptation face à l'insecurite**

L'insécurité est organisée par les acteurs étatiques s'appuyant sur un système de mercenariat pour alimenter les conflits régionaux. Cette situation est à l'origine de stratégies d'adaptation de la part des populations à la recherche de liberté et de bien-être socio-économique.

### **Un réservoir de mercenaires régionaux**

Le régime burkinabè, de 1987 à 2014, en particulier son président est perçu à l'extérieur comme étant un faiseur de paix en Afrique de l'Ouest. Il s'est impliqué dans la résolution de crises socio-politiques au Togo (1993, 2005-2006, 2010), en Côte d'Ivoire (2007) et au Mali (2012). Il a également offert sa médiation, pour la libération d'otages occidentaux, notamment Canadiens et Français. En réalité, cette image d'un pacificateur contraste avec celle d'un déstabilisateur des régimes voisins, alimentant un réseau de mercenariat en Afrique de l'Ouest.

Durant les années de pouvoir militaire, le régime burkinabè a alimenté les conflits régionaux affectant l’Afrique de l’Ouest, contribuant à la déstabilisation des Etats voisins, et à la dégradation de la sécurité régionale. D’après certains travaux, la guerre du Liberia (1989-1996) est l’un des terrains d’expérimentation de l’armée régulière burkinabè, dont un contingent de 700 soldats était mis à la disposition de l’ex-dirigeant libérien Charles Taylor, par le régime de Blaise Compaoré. Celui-ci a contribué à la formation technique des combattants de *National Patriotic Front of Liberia* (NPFL), et a servi d’intermédiaire entre le Libérien et le Guide libyen Mouammar Kaddafi. Les transactions et les transferts d’armes à destination de *Greater Liberia*, fief de Taylor, transitaient par le Burkina Faso, « le pays des hommes intègres ». En retour, Compaoré tirait des dividendes sur les revenus des contingents prêtés au NPFL du Libérien, et bénéficiait également des retombées des activités commerciales de Taylor, à *Greater Liberia* (Souaré, 2007 : 104-106).

Deux autres pays de la sous- région ont fait les frais de l’activisme du régime militaire burkinabé de l’époque ; il s’agit de la Sierra Leone et de la Côte d’Ivoire. Les écrits portant sur la crise sierra léonaise font état de mercenaires burkinabè ayant servi dans les rangs du *Revolutionary United Front* (RUF) du caporal Foday Sankoh, lors de ce conflit (1991- 2001) impliquant le gouvernement civil de Joseph Momoh (Souaré, 2007 : 85). En fait, les chefs rebelles sierra leonais Foday Sankoh et libérien Charles Taylor, tous les deux entraînés aux techniques militaires en Libye dès 1988, se ravitaillaient en hommes et en matériels auprès de l’intermédiaire burkinabé. Concernant la Côte d’Ivoire, les rapports d’organisations non gouvernementales (Amnesty International, HRW, Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme) y compris ceux des Nations Unies (Nations Unies, S/2013/605; S/2015/252), n’ont cessé de dénoncer depuis 2002, les liens existant entre le régime militaire burkinabé et les groupes rebelles ayant attaqué et mis ce pays sous coupe réglée de 2002 à 2010. En plus d’avoir formé les rebelles ivoiriens, le régime burkinabè leur a fourni des armes et des munitions, tout en leur servant de base arrière. Des soldats de l’armée régulière de ce pays ont combattu dans les rangs du Mouvement Patriotique de Côte d’Ivoire (MPCI) de Guillaume Soro, contre le régime ivoirien (Souaré, 2007 ; Onana, 2011 ; Pigeaud, 2015). Enfin, en Guinée- Bissau, le coup d’Etat de 1998 ayant causé la chute du président de ce pays, João-Bernardino Vieira, portait également la marque de l’ex-chef d’Etat Burkinabè, d’après un témoignage du concerné (Tavares, 2014).

Sur tous les fronts de conflits armés, les soldats de l’armée régulière burkinabè ont servi de mercenaires à des bandes armées combattant les gouvernements des Etats voisins. Ces mercenaires étaient au service de Blaise Compaoré qui percevait des commissions ou bénéficiait de formes

diverses d'avantages. En exemple, l'installation à Ouagadougou d'une Banque Arabe Libyenne et la réalisation, dans le pays, de projets de développement financés par la Lybie, sont quelques éléments de récompenses dues à l'implication du régime militaire burkinabè dans la déstabilisation des Etats de la sous- région. Aussi, pendant la crise ivoirienne (2002-2010), le Burkina Faso qui n'a aucune plantation de cacaoyers sur son territoire, est devenu exportateur de ce produit, grâce à la contrebande. Le cacao exporté par le Burkina provient des zones productrices de l'Ouest ivoirien, Duekoue, Guiglo et Vavoua notamment. Ce commerce illicite de produits agricoles et les trafics divers associés (armes, métaux précieux) alimentent une économie souterraine s'étant développée dans la sous- région ouest- africaine. Ils privent l'économie légale de ces pays, de ponctions importantes de ressources financières, d'après un rapport des Nations Unies (Nations Unies, S/2015/252). Outre le mercenariat affectant la sécurité en Afrique de l'Ouest, l'on peut noter les départs de populations fuyant l'insécurité ambiante dans le pays.

### **La migration, une stratégie de survie**

La migration des populations est l'une des conséquences de l'insécurité entretenue par les régimes militaires burkinabè depuis trois décennies. Des travaux portant sur le mouvement migratoire burkinabé situent le début de ce phénomène à l'époque coloniale. Dans un contexte de mise en valeur économique des colonies, un Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Ouvre (SIAMO) a systématisé cette pratique dès 1951, en Afrique de l'Ouest. Ces études présentent la Côte d'Ivoire comme étant la destination privilégiée des Burkinabè dont le nombre s'accroît. Ainsi, alors qu'en 1975, 774 096 Burkinabé y étaient recensés, représentant 52,5 % sur 1 474 469 d'étrangers présents dans ce pays, en 1988, ce nombre est passé à 1 565 104 personnes, soit 51,5 % de l'ensemble des migrants chiffrés à 3 039 037 personnes. Dix ans plus tard, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 1998) dénombre 2 240 026 Burkinabè en Côte d'Ivoire, soit 56 % sur une population étrangère établie à 4 000 047 (Atsain, 2015 : 344). La dynamique migratoire des ressortissants Burkinabè (54,3 %) en Côte d'Ivoire, dépasse de loin celle manifestée par les originaires des autres pays limitrophes, notamment le Mali (18,3 %), la Guinée (5,6%), le Ghana (4,6 %), et le Liberia (3,1 %).

La migration burkinabè affecte également le Gabon, en Afrique Centrale. Une première vague de migrants post- coloniaux arrivent dans ce pays dans les années 1970, dans le cadre d'une politique volontariste de développement entreprise par le gouvernement gabonais. Un second mouvement migratoire est amorcé dans les années 1980 et 1990, à partir de

la Côte d'Ivoire ou directement en provenance du Burkina Faso. En 2014, le nombre de ressortissants burkinabè recensés au Gabon se chiffre à 30 000 personnes. L'ampleur du phénomène donne lieu à des expulsions décrétées par les autorités gabonaises, entre 1992 et 1995 (Lompo, 2015 : 41-62). Certes, le nombre des migrants burkinabè présents au Gabon n'est pas comparable à celui observé en Côte d'Ivoire mais, il témoigne malgré tout, de l'importance de la mobilité de ce peuple au-delà des frontières de l'Afrique de l'Ouest.

La littérature scientifique met en avant des raisons d'ordre socio-économique pour justifier le départ des Burkinabè vers des horizons plus prometteurs. Que ce soit en Côte d'Ivoire ou au Gabon, les besoins de main d'œuvre dans l'économie locale ont souvent poussé les autorités des pays d'accueil à faire venir ces burkinabè attirés par la recherche d'un bien être socio-économique. Cette dynamique migratoire implique surtout les jeunes ayant entre 15 et 49 ans, analphabètes pour la plupart. La pertinence de l'argument économique est attestée par le retour sur investissement produit par ces migrants, en termes de transferts d'argent vers le Burkina Faso, leur pays d'origine (Guengant et al, 2001).

Cependant, au-delà des préoccupations d'ordre économique, la menace sécuritaire due à la mauvaise gouvernance du pays constitue aussi un facteur de désertion des Burkinabè. Dès 1966, le pays a connu une succession de régimes militaires dont le plus long et certainement le plus féroce est celui de Blaise Compaoré (1987-2014). Le contrôle et la main-mise exercés par l'administration militaire laisse peu de place à l'expression des libertés et à l'épanouissement des individus. Certains auteurs relèvent cette mauvaise gouvernance du pays, caractérisée par le népotisme, la corruption, la gabegie, et la non-redistribution du fruit de la croissance, laquelle profite à quelques familles (Tavares, 2014). A cela s'ajoutent les persécutions politiques de citoyens, même les plus modestes dans le pays. Dans un tel contexte, la migration vers d'autres pays reste la forme d'adaptation privilégiée par les populations.

### **Les Facteurs De La Stabilité**

La sécurité au Burkina Faso constitue un facteur de stabilité en Afrique de l'Ouest. Elle passe par l'instauration d'un système parlementaire de gouvernance, et par une politique de développement humain intégrant, entre autres, l'éducation et la formation des populations, ainsi que la sécurité alimentaire.

### **Promouvoir le régime parlementaire**

L'avènement d'un régime civil au Burkina Faso constitue un facteur de stabilité en Afrique de l'Ouest. Tout d'abord il marque la fin de

l'instrumentalisation de l'armée régulière de ce pays à des fins de mercenariat contre les Etats voisins. Dans la dynamique de ce changement, le scrutin présidentiel de novembre 2015, en donnant l'opportunité à des cadres civils, de pouvoir diriger leur pays après trois décennies d'autoritarisme militaire, fait baisser la pression militaire que les régimes précédents exerçaient sur les Etats de la sous- région, convoyant des troupes de mercenaires sur les fronts des conflits régionaux. Si les régimes militaires ont ainsi sévi, c'est à défaut d'un véritable contre poids institutionnel pouvant s'opposer à la suprématie du président de la république. Durant trois décennies, le choix des dirigeants politiques du pays s'est fait sans une réelle participation des populations, la gouvernance ayant été l'affaire d'une minorité de militaires. Pourtant, à la faveur de la mondialisation des échanges, la démocratie a progressé dans le monde depuis 1990. C'est ce que confirment certains travaux notant qu'entre 1987 et 2007, le pourcentage de pays démocratiques est passé respectivement de 40% à 63% (Boulanger, 2015 : 12). Malgré le progrès de la démocratie, la gouvernance politique au Burkina Faso, ainsi que dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, souffre d'un déficit de démocratie. Les populations n'ont pas une prise réelle sur le choix de leurs dirigeants souvent imposés grâce à des coups d'Etat militaires, ou par des élections truquées. La tentative de modification de la constitution du pays, dans le but de conserver le pouvoir, a donné l'opportunité au peuple Burkinabè de chasser du pouvoir, l'ex- chef d'Etat Blaise Compaoré, suite à des manifestations populaires d'octobre 2014. Ce scénario devrait être le point de départ d'une ère nouvelle de vrais rapports de coopération entre les Etats de la sous- région. Toutefois, une telle dynamique n'est possible que si les nouvelles autorités élues du Burkina Faso s'engagent en faveur du renforcement de la démocratie, et que leur expérience serve aux autres pays.

Le renforcement démocratique passe, d'abord, par la promotion d'un régime parlementaire conférant tout le pouvoir au peuple. C'est l'enseignement qu'il convient de tirer du soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014 mettant fin au régime militaire, et c'est également ce qui ressort de l'échec du coup de force du 16 septembre 2015. Au sortir de la colonisation, les dirigeants francophones d'Afrique ont adopté le régime présidentiel en matière de gouvernement de leurs Etats. Ce système hérité du pays colonisateur au sortir de la seconde guerre mondiale, concentre tous les pouvoirs de l'exécutif entre les mains du seul président de la république. Dans le contexte de cette époque, la plupart des leaders politiques africains incarnaient les aspirations des populations dans la lutte contre le système colonial. Ainsi le combat contre le colonialisme a justifié le développement des partis uniques instaurés dans ces Etats. Aujourd'hui, les africains luttent pour avoir accès au développement économique et social, pour faire triompher les valeurs démocratiques, celles des droits de l'homme et de

l'épanouissement individuel ou collectif, lesquels sont défendus selon des logiques différentes. Aussi, les grands défis actuels du monde contemporain, tels que le terrorisme international, l'islamisme radical, la criminalité transfrontalière, les migrations internationales, le changement climatique ou la course aux armements, nécessitent des actions concertées, dans le cadre d'une gouvernance partagée (David, 2013 ; Boulanger, 2015). Il va s'en dire que face à ces défis, les régimes présidentielistes faisant du seul président de la république le détenteur exclusif des pouvoirs dans un Etat, n'est plus adapté au contexte actuel. L'idée n'est pas nouvelle car, en France, Pierre Mendès France dénonçant la concentration des pouvoirs entre les mains du seul président de la République, préconisait dans le cadre de la V<sup>e</sup> république, un pouvoir fondé sur un contrat sanctionné par le suffrage universel (Paranque, 2011 : 29-33). Cependant, face aux nouveaux défis de la sécurité, les africains ont besoin d'être impliqués davantage dans la gouvernance de leurs Etats.

L'Afrique de l'Ouest, en particulier, est concernée par toutes ces problématiques de la sécurité, compte tenu des caractéristiques de son espace géographique. Zone d'espaces très laïcisés, cette partie du continent abrite également des espaces où les discours sur l'islamisme radical progressent depuis les contrées Nord-Est du Nigéria. C'est ce que confirment des études récentes sur le Nigeria et sur l'organisation Boko Haram (Olojo, 2015 : 76-85 ; Apard, 2015 : 86-98), et des espaces d'instabilités sociales, dus aux conflits armés et aux épidémies dévastatrices (virus de l'Ebola, paludisme, etc.). Pour faire face à ces défis, une plus grande ouverture démocratique est indispensable dans les principaux Etats, dont le Burkina Faso. D'après certaines études, en matière de développement humain, le bilan démocratique d'un demi-siècle de régimes présidentiels en Afrique est en deçà des espérances. C'est le constat établi par un rapport de l'Assemblée nationale française, sur « *la stabilité et le développement de l'Afrique francophone* » (France, 2015). Il faut donc expérimenter autre chose, notamment le régime parlementaire auquel des intellectuels africains appellent les pays du continent (Tavares, 2014). Le Cap Vert (Afrique de l'Ouest) et l'Ethiopie (Afrique de l'Est) sont des pays ayant un système parlementaire de gouvernance. Le premier est à l'abri des soubresauts politiques, et l'alternance démocratique s'y réalise sans aucun risque de déflagration. Quant au second, l'Ethiopie ayant souffert des conséquences de plusieurs conflits armés, entre la chute de l'Empereur Haïlé Sélassié (septembre 1974), et la fin du Derg, le régime militaire de Mengistu Haïlé Mariam (mai 1991), connaît un recul de la pauvreté depuis l'ouverture démocratique d'août 1995. Le modèle éthiopien de réduction de la pauvreté repose sur la promotion de la démocratie parlementaire favorisant des investissements en matière de développement humain. C'est ce qui ressort

des conclusions de la réunion du 2 novembre 2015 à Kinshasa, lors de la Conférence économique africaine (AEC) organisée par le PNUD, portant sur le thème : « *réflexion et perspectives concernant la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le programme post-2015.* » (<http://fr.starafrika.com>). Dans ces deux pays, les prérogatives essentielles sont entre les mains du Premier ministre qui tire sa légitimité du Parlement et sa force du suffrage législatif. Le régime parlementaire est donc un facteur de la bonne gouvernance et une source de développement.

Le Burkina Faso dont le peuple a réussi la prouesse de chasser un chef d'Etat, et à démanteler le régiment de sécurité de celui-ci, gagnerait à emprunter la voie de la démocratie parlementaire. Ce pays pourrait ainsi servir de curseur, en matière d'évolution démocratique dans la sous-région. Le couplage des élections présidentielles et parlementaires du 29 novembre 2015 est certes une avancée mais, il ne suffit pas au regard des attentes démocratiques de l'Afrique francophone. Lors du lancement de sa campagne électorale, en septembre 2015, le candidat Roch Marc Kaboré, nouveau président élu du pays, à 53,49 %, exprimait sa volonté de réformer la loi fondamentale : « l'une des mesures, dans le premier trimestre de la prise du pouvoir, c'est d'abord de revoir et de réécrire la constitution de la 5<sup>e</sup> à république, qui doit permettre de définir les institutions et le cadre participatif dans lequel le peuple Burkinabè souhaite que le pouvoir soit dévolu, et nous avons dit que dès que nous serons au pouvoir, ça sera dans le premier trimestre, les mesures que nous allons enclencher pour qu'à travers un large débat avec l'ensemble des composantes de notre peuple, nous puissions mettre en place les nouvelles institutions de la république, devant régir les cinq premières années, et pour les années à venir au Burkina Faso, l'idée étant qu'il faut faire en sorte que le président du Faso ne soit pas omniscient et omnipotent, régissant l'ensemble de la vie politique, économique et sociale de ce pays. Il faut des contre poids, il faut que tout le monde ait son rôle à jouer, société civile, parti politique, etc., de manière à ce que nous puissions rétablir la justice et l'égalité dans notre pays. » (Kaboré, 2015). Il faut donc espérer que la réforme attendue soit effective et aille dans le sens d'une plus grande ouverture démocratique.

### **Le développement humain**

En plus de l'adoption d'un régime parlementaire, le pays doit s'investir dans le développement humain, permettant aux populations d'accéder à l'éducation et à la qualité de vie. Des études portant sur ce pays montrent qu'il constitue un important bassin migratoire en Afrique. La plupart des migrants originaires du Burkina sont jeunes et analphabètes, constituant des proies faciles à enrôler dans les rébellions armées s'étant emparées de l'Afrique de l'Ouest depuis 1990, ou dans des réseaux de trafics

d'enfants, tels que confirmés dans certains travaux (Loungou, 2011). D'après le rapport 2014 du PNUD, l'Indice de Développement Humain (IDH) mesurant le niveau moyen atteint par les pays, dans trois dimensions essentielles à savoir la santé, l'accès à l'éducation et le niveau de vie décent, est faible en Afrique de l'Ouest. A l'exception du Cap Vert et du Ghana, ayant un taux d'alphabétisation situé respectivement à 84,8% et 71,5%, dans les autres pays de la sous- région, les taux d'alphabétisation n'atteignent pas 60 %. Le classement IDH situe les Etats Ouest- africains au- delà du 150<sup>ème</sup> rang mondial, excepté le Cap Vert (123<sup>ème</sup>) et le Ghana (138<sup>ème</sup>), sur un total de 195 Etats et Territoires concernés. Dans cette configuration, le Burkina Faso est l'un des deux Etats ayant le taux d'alphabétisation le plus faible établi à 28,7% (tableau).

Tableau : Classement IDH et taux d'alphabétisation dans les pays d'Afrique de l'Ouest (2005-2012)

Classement IDH	Pays	Taux (% 15 ans et +)
123	Cap Vert	84,8
138	Ghana	71,5
152	Nigeria	51,1
161	Mauritanie	58,6
163	Senegal	49,7
165	Benin	41,7
166	Togo	60,4
171	Côte d'Ivoire	56,9
172	Gambie	51,1
175	Liberia	42,9
176	Mali	33,4
177	Guinée Bissau	55,3
179	Guinée	25,3
181	Burkina Faso	28,7
183	Sierra Leone	43,3
187	Niger	28,7

Source: D'après le rapport PNUD 2014 sur le développement humain, pp. 214-215

Sous ce rapport, le Burkina Faso a besoin de bâtir sa stabilité politique sur des facteurs de durabilité lesquels résident dans l'éducation et la formation de ses citoyens. Or, une telle ambition nécessite des moyens financiers qui font défaut. Les seules sources de revenus du pays proviennent de la vente du coton dont le Burkina est premier producteur africain, avec une production de 750 000 tonnes. Mis à part quelques produits céréaliers (haricot, sorgho, mil, maïs, arachide), le pays tire aussi des revenus de la commercialisation de l'or, du cuivre, du fer et du manganèse. Depuis 2004, le prix du coton est en baisse continue, passant de 0,42 dollar le kilogramme, lors de la campagne 2004-2005, à 0,35 dollars en 2005-2006, et se situe autour de 0,30 dollars en 2006-2007. Après une remontée dans les années 2010, l'effondrement des cours du coton a repris, à la campagne 2014-2015,



le prix du kilogramme étant passé de 0,49 à 0,45 dollars (<http://news.aouaga.com/>). Cette situation fait de l'économie du pays, une économie basée sur une spécialisation productive, source de fragilité politique à laquelle est exposé le Burkina, de même que l'ensemble des Etats africains. Telle est la conclusion à laquelle parviennent certains travaux sur les pays africains, en particulier ceux de l'économiste français Thomas Piketty (2013).

Dans son ouvrage portant sur *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Piketty s'intéresse à l'inégalité de la répartition des richesses, à l'échelle mondiale. Dans sa problématique, il se demande si les richesses et le pouvoir sont toujours concentrés entre quelques mains, comme l'a montré Karl Marx au XIX<sup>e</sup> siècle, ou si des forces équilibrantes dues à la concurrence et au progrès technique ont contribué à réduire ces inégalités, comme l'a soutenu Kuznets au XX<sup>e</sup> siècle. L'une de ses conclusions est que la fragilité des économies en développement provient de la spécialisation productive dont elles sont tributaires depuis plusieurs siècles. D'après l'auteur, les pays en développement fournissent des matières premières brutes aux industries occidentales. Les investissements qui permettent d'exploiter ces matières premières, proviennent des pays riches auxquels ils rapportent des revenus importants. Ainsi, grâce à leurs investissements, les pays riches possèdent une grande partie du capital productif des pays pauvres. Tel est le cas de l'Afrique, un continent structurellement possédé par les autres continents (Piketty, 2013 : 118). Pour lui, un apport massif de capitaux dans les pays en développement n'est pas forcément le meilleur moyen pour ces pays de rattraper leur retard en matière de développement. S'appuyant sur l'exemple des pays asiatiques (Japon, Corée, Taïwan, Chine) qui sont aujourd'hui parmi les pays développés, il soutient que ces derniers ont fait des investissements dans le capital physique ou humain dont ils avaient besoin, notamment en matière d'élévation du niveau d'éducation et de formation. C'est donc la diffusion des connaissances et les gains de productivité dynamique apportés par l'ouverture, qui ont permis le décollage économique de ces pays ; ce ne sont pas les gains statiques liés à la spécialisation économique. A l'inverse, les pays africains n'ont pas pu se libérer des spécialisations productives et de l'instabilité politique chronique. Cette situation est à l'origine des rivalités politiques, poussant ces pays dans une succession de gouvernements révolutionnaires, à travers les coups d'Etat (Piketty, idem : 120-121).

Au regard des conclusions de Piketty, on peut déduire que l'apport des capitaux étrangers permet certainement au Burkina Faso de produire du coton en abondance et de se hisser au premier rang des producteurs africains, comme c'est le cas actuellement. Cependant, la réalité est que les revenus issus de cette production continueront d'être rapatriés au profit des

détenteurs des capitaux, et le Burkina continuera de s'enfoncer dans la pauvreté. Par conséquent, la sécurité au Burkina Faso, au sens de l'école critique du terme (David, 2013 : 60-65) dépendra de la capacité de ses dirigeants à favoriser la diffusion des connaissances, qui permet de réduire les inégalités économiques et sociales. Grâce à la connaissance, les plus pauvres rattrapent les plus riches dans la mesure où ils parviennent à atteindre le même niveau de savoir technologique, de qualifications, d'éducation, et non pas en devenant la propriété des plus riches (Piketty, *ibidem* : 111-123). Pour réaliser cet objectif, le Burkina Faso ainsi que les Etats de l'Afrique de l'Ouest doivent promouvoir la démocratie, seule voie pour construire une puissance publique légitime et efficace.

Le Burkina Faso est d'autant fondé à s'orienter dans cette voie que l'Ethiopie, un pays ayant souffert des guerres et de la famine, déploie des investissements importants en matière de création d'écoles dans les zones rurales, où vivent 85% de sa population. L'augmentation des revenus des paysans ainsi que l'alphabétisation à grande échelle y a favorisé la création de micros entreprises. Cette dynamique a permis de réduire la pauvreté, les inégalités et le chômage dans ce pays, d'après certains témoignages officiels : « nous n'avons pas commencé à investir dans la technologie de pointe, mais dans le secteur qui concerne la majorité de notre population. Notre pays a ensuite attiré d'importants investissements directs étrangers. Les Chinois, les Turcs, les Italiens, les Français et même les Américains investissent en Ethiopie. » (Yinager Dessie, 2015)<sup>91</sup>. Si cela marche à l'Est du continent, il peut tout aussi marcher à l'Ouest.

Le Burkina gagnerait à faire de l'éducation et la formation, un secteur prioritaire dans le processus de développement. C'est ce qui ressort des engagements du président élu, déclinant ses ambitions lors de sa campagne électorale : « la deuxième mesure que je vais prendre, c'est-à-dire, les mesures importantes ayant trait aux conditions de vie du burkinabè, c'est-à-dire toutes les mesures qui vont concerner aussi bien l'amélioration en quantité et en qualité de l'offre de santé, les problèmes d'enseignement et d'éducation, augmenter l'offre de formation, toutes les mesures relatives à une certaine réorientation de l'école, la formation aux emplois au métier, les emplois techniques et professionnels, l'éducation doit être conforme à la demande du marché de l'emploi » (Kaboré, *idem*).

Enfin, un troisième axe du développement humain dans ce pays, attire à la sécurité alimentaire. La littérature scientifique définit le concept de sécurité alimentaire à partir de quatre variables, à savoir la disponibilité,

---

<sup>91</sup> Yinager Dessie, ministre éthiopien des Finances ; propos tenus le 02 novembre 2015 à Kinshasa, RD Congo, à la 10<sup>e</sup> édition de la Conférence économique africaine (AEC) sur le thème : « réflexion et perspectives concernant la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le programme de développement post-2015 ».

l'accès, l'utilisation, et la stabilité de la nourriture (Rivoal, 2015 : 22-24). En regard, le Burkina fait partie des pays où les populations sont en situation d'insécurité alimentaire (Daviron, 2015 : 17-21). En 2008, la flambée des prix des produits alimentaires sur le marché mondial, a été suivie de manifestations violentes, à l'instar du Cameroun et du Sénégal. Depuis 1966, les soulèvements populaires à l'origine de tous les coups d'Etat militaires, relèvent de la question de la nourriture que le pays ne peut garantir dans des proportions suffisantes, et à des coûts accessibles. La situation alimentaire de ce pays n'est pas différente de celle du Niger voisin où la plupart des habitants consomment des produits locaux notamment le mil, le sorgho, le fonio, le manioc. Les cours des principales denrées de consommation courante évoluant sans rapport avec le marché international, dépendent surtout du niveau des productions locales ou régionales, lesquelles sont soumises aux aléas climatiques. Aussi, la dépendance vis-à-vis des importations de certaines denrées ou des carburants, est à l'origine des hausses de prix aux conséquences souvent dramatiques dans le pays, en termes de révoltes de populations.

Pour relever le défi sécuritaire, une approche globale de la sécurité initiée par le Sommet de l'Elysée « Paix et Sécurité en Afrique » en décembre 2013, développe des actions concertées dans la région du Sahel, dans un continuum entre sécurité et développement. Dans ce contexte, le Burkina est engagé dans un programme régional d'Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (ACTS), impliquant les pays du G5 Sahel comprenant outre le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad (Lirec, 2015 : 9-11). En appui à cette orientation, les nouvelles autorités burkinabè ambitionnent d'apporter un nouveau souffle au développement rural, décidant de « réaliser des forages afin de donner de l'eau potable, de remettre sur pied notre schéma de développement économique fondé sur l'agriculture, l'élevage et sur les activités pastorales, de travailler à mettre en place une industrie de transformation de nos produits » (Kaboré, idem).

Le gouvernement entend s'appuyer sur la jeunesse du pays, objet de préoccupation, et à laquelle le régime civil veut donner de l'espoir, en créant des emplois pour solutionner le chômage endémique sur l'ensemble du territoire burkinabé. Cependant, l'évolution du contexte mondial montre que les dirigeants Burkinabè peuvent également compter sur le soutien de la communauté internationale, laquelle vient d'intégrer au terme de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties (COP21) sur le changement climatique : « *la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim* », ainsi que « *la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques* » (LIREC, 2015 : 25).

Telles qu'elles se présentent, les orientations de l'action publique burkinabè intègrent les grands enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle que représentent le progrès de la démocratie, la promotion de l'éducation, et la sécurité alimentaire. Dans un environnement régional aux enjeux sociaux multiples, la menace du terrorisme radical de Boko haram est une source d'inquiétude pour le pays et pour les Etats de l'hinterland. C'est la raison pour laquelle les pays de l'Afrique de l'Ouest doivent encourager et soutenir la dynamique politique en cours au Burkina Faso, confortant ainsi leur propre évolution interne.

### **Conclusion**

Une situation de sécurité durable au Burkina Faso peut entraîner la stabilité politique dans ce pays et dans la sous- région Ouest africaine. Cette hypothèse nous a amené à présenter l'évolution politique du Burkina pendant la durée des régimes militaires, ainsi que les conséquences liées à ce mode de gouvernance. Dans le contexte des nouveaux équilibres naissants dans ce pays, dû à l'avènement d'un régime civil, la présente étude fait des propositions en vue d'un renforcement du secteur de la sécurité. Que retenir de cet inventaire ?

Sous le double aspect militaire et non militaire, la sécurité au Burkina Faso est d'abord marquée par des actes de violence ayant permis à l'armée d'exercer une autorité continue sur ce pays, pendant plus d'un demi- siècle (1966- 2014). Durant cette période, les forces armées du pays ont été instrumentalisées à des fins de violence, sur les institutions étatiques et sur les populations. Les coups d'Etat successifs ayant jalonné la prise du pouvoir d'Etat de 1966 à 2014, et les migrations des Burkinabès fuyant leur pays, en quête de bien-être dans les pays voisins ou vers d'autres régions d'Afrique, attestent d'un déficit de sécurité dans ce pays. Les régimes militaires burkinabè ont alimenté la plupart des conflits armés en Afrique de l'Ouest (Libéria, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, etc.). La déstabilisation des Etats voisins, à partir de ce pays, est à l'origine de l'insécurité générale en Afrique de l'Ouest depuis 1990. L'avènement des civils au pouvoir au Burkina Faso, en 2015, est salubre pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Pour que les espoirs suscités soient une réalité, les nouveaux dirigeants Burkinabè doivent engager des réformes institutionnelles et s'attaquer à différents chantiers de développement durable. Dans cette perspective, l'approfondissement de la démocratie participative est indispensable. Aussi, l'action publique en matière de développement humain doit figurer parmi les priorités du pays.

## References:

- APARD, E. (2015). « Islam et territoires au Nigeria », in Géopolitique du Nigeria, *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, n°159, 4<sup>ème</sup> trimestre, Paris, pp. 86-98.
- ATSAIN Noel (2015). « Migration, capital économique des migrants en Afrique de l'Ouest : le cas des migrants burkinabé en Côte d'Ivoire », In *European Scientific Journal*, vol. 11, n°10, ISSN : 1857-7881 / e- ISSN 1857-7431, pp. 340-354.
- BANGOURA M. T. (2005). *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*. Editions L'Harmattan, Etudes africaines, Paris, 487 p.
- BURKINA FASO (2015). *Commission d'enquête sur les évènements du 16 septembre 2015. Rapport final, novembre 2015*, Ouagadougou, 33 p.
- CEDEAO, 2015 : « Crise au Burkina : les conclusions du sommet extraordinaire », Abuja, La Conférence, 22 septembre 2015. En ligne : <http://www.lefaso.net/spip.php>, consulté le 25 septembre 2015.
- DAVID Ch. -Ph. (2013). *La guerre et la paix, Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Editions SciencesPo/Les Presses, Paris, 554 p.
- DAVIRON B. (2015). « Flambées des prix internationaux et crises alimentaires : une relation complexe », In *LIREC, Lettre d'information sur les Risques et les Crises*, n°49, Décembre, INHESJ, Paris, pp. 17-21, ISSN 2265-464X
- FRANCE (2014). « La stabilité et le développement de l'Afrique francophone » Rapport d'information de la Commission des Affaires Etrangères, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale sous le n° 2746, 6 mai 2015, Paris, 180 p.
- GUENGANT et AL. (2001). « L'impact des migrations internationales de retour en Côte d'Ivoire sur le développement des régions frontalières du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire. » En ligne : <http://www.issp.bf>, consulté le 27 octobre 2015.
- KABORE B. R. (2002). *Histoire politique du Burkina Faso, 1919-2000*, L'Harmattan, Paris, 667 p, ISBN 2747521540.
- KABORE R. M. Ch. (2015). « Mes trois chantiers pour le Burkina », Conférence de presse du 13 septembre 2015, *Burkina 24 TV*.
- Ki- ZERBO J. (1988). *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier, Paris, p. 517.
- LIREC (2015). *La sécurité alimentaire : enjeu capital du 21<sup>ème</sup> siècle*, Lettre d'information sur les Risques et les Crises, n°49, Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice, Paris, 41 p. ISSN 2265-464X
- LOMPO Y. -Y. D. (2015). « Les Burkinabè du Gabon : une migration à l'aune des aléas politiques ? », in *Afrique et développement*, vol. XL, n°1, pp. 41-62, CODESRIA, ISSN 0850-3907. En ligne : <http://www.codesria.org/img>, consulté le 27 octobre 2015.

- LOUNGOU S. (2011). « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 256 | Octobre-Décembre 2011, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 23 novembre 2015, <http://com.revues.org>.
- NATIONS UNIES (2015). *Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153 (2014) du Conseil de sécurité*, S/2015/252, 224 p.
- NATIONS UNIES (2014). *Rapport sur le développement humain, 2014. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York, 259 p. ISBN 978-92-1-226045-7, ISBN 978-92-1-056664-3
- NATIONS UNIES (2013). *Rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, établi en application du paragraphe 19 de la résolution 2101 (2013)*, S/2013/605, 83 p.
- OLOJO A. E. (2015). « Les limites spatiales de l'insurrection de Boko Haram dans le nord du Nigeria : le cas de Sokoto », in *Géopolitique du Nigeria, Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, n°159, 4<sup>ème</sup> trimestre, Paris, pp. 76-85.
- ONANA Ch. (2011). *Côte d'Ivoire, Le coup d'Etat*, Editions Duboiris, Paris, 415 p.
- PARANQUE R. (2011). *De Mendès France à Bérégofoy, l'honneur en politique*, Editions Pascal Galodé, Paris, 217 p.
- PIGEAUD F. (2015). *France Côte d'Ivoire, Une histoire tronquée*, Vents d'ailleurs, Paris, 353 p.
- PIKETTY, Th. (2013). *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Editions du Seuil, Paris, 967 p.
- RIVOAL S. (2015). « Interview sur la situation alimentaire dans le monde », in *Lirec, Lettre d'Information sur les Risques et les Crises*, n°49, pp. 22-24, INHESJ, Paris, ISSN 2265-464X
- SOUARE K. I. (2007). *Guerres civiles et coups d'Etat en Afrique de l'Ouest. Comprendre les causes et identifier les solutions possibles*, L'Harmattan, Paris, 292 p.
- TAVARES P. F. (2014). « Burkina Faso : Un peuple en état de révolution est invincible. » En ligne : <http://www.pftavares.fr>, lundi 10 novembre 2014.